

Les tentatives de suicide sont plus nombreuses en Wallonie

■ Selon une étude Solidaris, elles sont aussi 2 fois plus élevées chez les personnes en précarité sociale.

Les Wallons ont plus tendance à faire des tentatives de suicide que les Flamands ou les Bruxellois, selon une étude de la mutualité socialiste. Solidaris a analysé les admissions à l'hôpital pour tentative de suicide de ses membres pour les années 2011, 2012 et 2013, dans le but de définir le profil démographique et socio-économique des personnes les plus à risque de tenter de mettre fin à leurs jours.

Si les suicides sont recensés au niveau national, il n'existe pas de statistiques officielles sur les tentatives non abouties. Au cours des trois années considérées, 4174 affiliés ont ainsi fait une ou plusieurs tentative(s) de suicide, soit 0,13% des membres de la mutuelle. Il apparaît que la moyenne d'âge est de 40 ans, la plus jeune étant âgée de 9 ans et la plus âgée de 96 ans.

Une majorité de femmes

Une majorité de femmes (64%) tentent

de mettre fin à leurs jours, au cours de deux périodes critiques: 15-24 ans et 40-49 ans. Chez les hommes, on observe un pic chez les 40-49 ans.

“La problématique est plus prononcée en Wallonie où on enregistre proportionnellement plus de tentatives de suicide qu'en Flandre et à Bruxelles et ce quel que soit la tranche d'âge”, observe encore cette étude. Ainsi, 178 Wallons sur 100000 ont tenté de mettre fin à leurs jours entre 2011 et 2013, contre 107 Flamands et 48 Bruxellois.

Les tentatives non-abouties sont plus nombreuses parmi les personnes *“en situation de précarité sociale ou de chômage”*, indique Solidaris. Le pourcentage de tentatives de suicide est d'ailleurs plus de deux fois plus élevé parmi les affiliés bénéficiant de l'intervention majorée (220 pour 100000 contre 100 pour 100000 pour les *“bénéficiaires ordinaires”*).

Le fait d'être en incapacité de travail depuis plus d'un an constitue également un facteur de risque majeur: les tentatives de suicide sont alors six fois plus élevées selon l'étude. Le risque est également accru pour les chômeurs, et pour les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale octroyé par le CPAS (430/100.000). (D'après Belga)